

3.3 Pour améliorer la position à long terme du Canada sur le plan du commerce à l'échelle mondiale, le Comité recommande ce qui suit :

3.3C le Canada devrait insister pour que l'OMC accorde son attention première aux subventions aux exportations de produits agricoles, aux normes relatives à la protection de l'environnement et à la main-d'oeuvre, et par-dessus tout, à la question générale des sanctions commerciales et au problème particulier que présente la prolifération inquiétante des mesures antidumping.

Réponse

Le Gouvernement convient que l'OMC doit vite porter son attention sur les recours commerciaux et sur les subventions aux exportations agricoles. Le Gouvernement préconise fortement l'adoption de règles internationales plus strictes sur l'utilisation des subventions aux exportations agricoles, et il poursuit des démarches dont l'objet est l'interdiction totale de recourir à ces subventions. Le Canada cherchera, par l'entremise de l'OMC, à mobiliser en ce sens l'appui de tous les pays.

Les rapports existant entre l'environnement et le système commercial ont déjà fait l'objet de discussions au GATT, à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et dans d'autres organisations. Le Canada et ses partenaires commerciaux de l'OMC ont convenu de créer, au sein de cette dernière, un Comité du commerce et de l'environnement qui examinera ces questions de plus près et qui formulera des recommandations quant à savoir s'il faut modifier les règles multilatérales du commerce.

L'Organisation internationale du travail (OIT) et l'OCDE ont, avec l'appui du Canada, entrepris une étude sur les rapports entre le système multilatéral des échanges et les normes de travail internationales. Vu la nature complexe des questions qui risquent aussi de susciter des divisions, ces deux instances pousseront leur analyse plus loin afin de bien présenter le dossier à l'OMC.

Le Canada tient à s'assurer que l'OMC limite l'utilisation de plus en plus fréquente des recours commerciaux, y compris les mécanismes antidumping. Cela est d'autant plus important que le nombre d'enquêtes antidumping a augmenté dans l'absolu et d'une année à l'autre. Le phénomène s'explique par l'accroissement du nombre de pays qui ont adopté des lois sur les recours commerciaux plutôt que par l'utilisation accrue de cette forme de protection.

En ce qui concerne la position des États-Unis et de l'Union européenne (UE) à l'égard des recours commerciaux, le Gouvernement compte continuer à faire valoir la primauté du droit sur les mesures unilatérales en encourageant l'adhésion à un ensemble de règles et de procédures commerciales qui s'améliore avec le temps.